La ville d'Albi recrute

un gardien de police municipale Brigade de jour (F/H)

Contribuez au maintien du bon ordre et à la tranquillité publique en rejoignant la Police Municipale d'Albi.

Sur le terrain, vous veillez au respect des règles de vie en ville : arrêtés municipaux, sécurité routière, tranquillité dans les quartiers, notamment lors d'événements ou sur les lieux publics comme les écoles, marchés ou parcs.

Vous êtes présent partout où votre rôle compte : prévention, médiation, interventions en cas de troubles, enquêtes de voisinage ou encore coopération avec la police nationale.

En lien direct avec la population, vous contribuez à maintenir un climat serein et à renforcer la proximité entre les habitants et les services de la Ville.

DÉTAIL DE L'OFFRE

- Poste de catégorie : C
- Filière : **Police**
- Ouvert aux lauréats du concours de gardien de police municipale inscrits sur liste d'aptitude et aux titulaires catégorie C de la fonction publique par voie de mutation ou détachement

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaires irréguliers avec une amplitude variable : travail de jour comme de nuit, du lundi au dimanche possible. (Matin : 6h-15h15 et samedi : 5h30-14h45 / Après midi : 12h-21h15)
- Heures supplémentaires possibles, prises en compte
- Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement part fixe 30 %
- Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement part variable selon la spécificité et l'encadrement
- Nouvelle Bonification Indiciaire
- Rémunération selon les grilles indiciaires
- Prime de fin d'année

CONTACT

Monsieur Damien HATTON,
Chef de Service de Police Municipale,
Tél. : 06 43 14 88 39

PROFIL RECHERCHÉ

Qualifications

- Être titulaire du permis de conduire de catégorie B
- Avoir l'agrément du Procureur et du Préfet
- Être assermenté
- Être à jour des FE et FCO

AVANTAGES

- Possibilité d'adhérer au COS (participation évènements familiaux, aides culturelles et sportives, remboursement adhésion médiathèque, tarifs réduits sur les billetteries...)
- Compte épargne temps (rémunéré sous conditions)
- Participation au frais de restauration collective
- Participation à la mutuelle (labellisée Fonction Publique Territoriale) et à la prévoyance (si adhésion au contrat de la collectivité)
- Participation aux transports domicile-travail (transports en commun et vélo)
- Participation au centre de loisirs (en fonction de l'âge de l'enfant)
- Indemnité enfant handicapé

POUR POSTULER OU S'INFORMER

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre d'accompagnement)
avant le 08 décembre 2025 à
Madame la Maire
Mairie d'Albi
16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 CEDEX 9
recrutement@mairie-albi.fr

Processus de recrutement | **Clôture de l'offre** > ***Jour 2 :*** **accusé réception** > ***À partir du jour 9 :*** **réponse aux candidats**

La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention. Conformément à la réglementation, tous nos postes sont ouverts au recrutement de travailleurs en situation de handicap.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de Protection des Données du 25 mai 2018, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de communication, de rectification, d'actualisation et de suppression des données personnelles vous concernant.

GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE (F/H)
BRIGADE DE JOUR

Service Police Municipale

DÉFINITION DU MÉTIER OU DE LA FONCTION

Placé sous l'autorité du Maire, sous la responsabilité du directeur de Police Municipale, des chefs de service et du chef de brigade, l'agent de Police Municipale, en ses qualités d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire et administrative, effectue des missions sur la voie publique de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique auprès de la population, dans tous les quartiers et sur l'ensemble du territoire de la ville d'Albi.

MISSIONS - ACTIVITÉS

Activités principales

- Faire respecter les arrêtés municipaux (stationnement, circulation, sécurisation, travaux ...) notamment lors des manifestions organisées sur le domaine public ou dans les établissements publics,
- Verbaliser toutes les infractions au code de la route,
- Sécuriser tous les lieux publics dans le cadre d'une application stricte des pouvoirs de police du Maire, notamment sur les bases de loisirs, parcs et autres lieux publics,
- Sécuriser tous les quartiers de la ville d'Albi y compris les quartiers classés difficiles et les quartiers classés à risque par une présence quotidienne,
- Mettre en place une surveillance spécifique lors des foires et des marchés,
- Intervenir en cas de trouble de l'ordre public auprès de populations identifiées difficiles,
- Procéder à des enquêtes de voisinage suite à réquisitions (verbales, écrites ou par constat de l'agent) concernant tous les sujets de voie publique et d'environnement,
- Sécuriser des habitations inoccupées, en période de vacances scolaires, par des passages de sécurité,
- Participer à des actions de sécurité en partenariat avec les services de police de l'état,
- Afficher une présence préventive aux abords immédiats des écoles primaires publiques et privées d'Albi,
- Avoir un rôle d'interface auprès des services de la collectivité, d'une autre administration et/ou du secteur privé.

Relations fonctionnelles

- Contact direct avec la population
- Transmission journalière d'informations aux responsables hiérarchiques et échanges permanents avec les autres policiers municipaux et policiers nationaux
- Participation aux dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance
- Relations avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif

Situation fonctionnelle

Placé hiérarchiquement sous l'autorité du directeur de la police municipale, de son adjoint et de son chef de brigade ; en ses qualités d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire, sous l'autorité du Procureur de la République.

RESSOURCES OU COMPÉTENCES REQUISES

Savoirs

- Avoir les connaissances juridiques et réglementaires liées au statut d'agent de police municipale
- Maîtriser les écrits professionnels
- S'approprier l'environnement professionnel

Savoir-faire

- Être en capacité à porter des armes de catégorie B,C et D *
- Respecter les procédures
- Analyser les situations et les risques avec discernement
- Être efficace
- Avoir une bonne maîtrise de soi
- Savoir rendre compte de d'activité par radio, téléphone, mains-courantes et rapports hiérarchiques

Savoir-être

- Sens du service public, respect du devoir de confidentialité et de déontologie
- Respecter la hiérarchie
- Rigueur, ponctualité, assiduité, diplomatie, et être à l'écoute
- Faire preuve de force mentale
- Avoir une condition physique adaptée aux conditions de travail
- Être disponible

CATÉGORIE STATUTAIRE

- Catégorie C
- Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement part fixe 30 %
- Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement part variable selon la spécificité et l'encadrement.
- Nouvelle Bonification Indiciaire.

CONDITIONS OU CONTRAINTES PARTICULIÈRES D'EXERCICE DU POSTE

- Annualisation du temps de travail : 1607h00 par an
- Horaires irréguliers avec une amplitude variable : travail de jour comme de nuit, du lundi au dimanche possible. (Matin : 6h-15h15 et samedi : 5h30-14h45 / Après midi : 12h-21h15)
- Heures supplémentaires possibles, prises en compte.
- Présence à l'extérieur quelque soit les conditions climatiques et station debout prolongée fréquente.
- Être titulaire du permis de conduire de catégorie B.
- Être en capacité d'effectuer des services en VTT et/ou en pédestre.
- Avoir l'agrément du Procureur et du Préfet
- Être assermenté
- Tenue professionnelle spécifique : port du gilet pare-balles obligatoire
- Être à jour des FE et FCO.

Non contre-indication physique et physiologique au port d'arme dans le cadre professionnel.